PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF en date du 8 AVRIL 2025

Convocation en date du 1er avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum: 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Alain ROUX, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mr Xavier NOVIS, Mme Françoise CHASSAGNE, Mr Anthony FAURE, Mme Anne GAUTHERON, Mme Lucie DUGUA

Absents représentés :

Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Nadine ROCHE Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY Mme Stéphanie BAJU donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON

Absents excusés:

Secrétaire de séance : Mr Christian CHAMPELEY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Finances:
 - * Commune:
 - Vote du Compte Financier Unique 2024
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote du taux des taxes de la fiscalité locale
 - Décision modificative
 - * Assainissement :
 - Vote du Compte Financier Unique 2024
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote du budget primitif 2025
- 3) Révision loyers bâtiments communaux
- 4) Indemnités de gardiennage de l'église 2025
- 5) Travaux de voirie : chemin des Platières
- 6) Siel : Convention « Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE)
 - Convention « Adhésion à l'option AMO Bâtiment & Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)
- 7) Restaurant du Port : convention de mise à disposition du jeu de boules n°1
- 8) Personnel communal:
 - Rémunération contrats CEE au 01/05/2025
 - Postes emplois saisonniers été 2025
 - Adoption du règlement de formation
- 9) Renouvellement DSP « accueil périscolaire mercredi »
- 10) Avenant de prolongation du PEDT « Plan mercredi »

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025.

Délibération n°08-04-2025-1

2) FINANCES

COMMUNE

Vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Christian CHAMPELEY rappelle au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et présente les résultats 2024 : suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2024 en €	
DEPENSES	1 432 950.09	en € 1 235 769.19
RECETTES	1 432 950.09	1 591 903.39

Résultat de clôture 2024 : excédent de fonctionnement de 356 134.20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2024 en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	2 036 818.07	1 864 080.46
RECETTES	2 036 818.07	1 518 594.74
Déficit d'investissement 2023		42 299.11

Résultat de clôture 2024 : déficit d'investissement de 387 784.83 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal, unanime approuve le CFU 2024.

Délibération n°08-04-2025-2

Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au budget primitif 2025, l'excédent de fonctionnement de 356 134.20 € en recette d'investissement, article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Vote du taux des taxes de la fiscalité locale

Au vu de l'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire propose le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, unanime vote les taux de la fiscalité locale 2025 comme suit :

TAUX 2024	TAUX 2025
9.98 %	9.98 %
29.92 %	29.92 %
50.47 %	50,47 %
	9.98 % 29.92 %

Délibération n°08-04-2025-4

Recettes:

• Décision modificative

* Section de fonctionnement :

Dépenses	:	+	219	000€	
----------	---	---	-----	------	--

Chapitre 011 article 60612 :	+9000€
Chapitre 014 article 739215	+ 9 000 €
Chapitre 023 :	+ 210 000 €
Chapitre 65 article 657358 :	- 9 000 €
+ 219 000 €	
Chapitre 731 article 73111 ·	+ 36 500 €

Chapitre 731 article 73111 : + 36 500 €
Chapitre 74 article 74111 : - 1 800 €
Chapitre 74 article 748312 : - 7 400 €
Chapitre 74 article 74833 : + 191 700 €

^{*} Section d'investissement

Dépenses	:	+	21	0	0	00	€
----------	---	---	----	---	---	----	---

Chapitre 10 article 10226 :	+	10 000 €
Chapitre 21 article 21316 :	+	10 000 €
Chapitre 21 article 21318 :	+	30 000 €
Chapitre 21 article 2152 :	+	53 000 €
Chapitre 21 article 2158 :	+	7 000 €
Chapitre 23 article 231 :	+	100 000 €

Recettes: +210 000 €

Chapitre 021 : + 210 000 €

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative du budget commune.

ASSAINISSEMENT

Vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Christian CHAMPELEY présente les résultats du Compte Financier Unique 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2024 en €	REALISATIONS
		en €
DEPENSES	506 000.00	99 779.19
RECETTES	506 000.00	144 593.68
Excédent de fonctionnement 2023		378 924.09

Résultat de clôture 2024 : excédent de fonctionnement de 423 738.58 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2024 en €	REALISATIONS en €
DEPENSES	546 300.00	39 678.67
RECETTES	546 300.00	75 040.00
Excédent d'investissement 2023		74 769.76

Résultat de clôture 2024 : Excédent d'investissement de 110 131.09 €

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal, unanime approuve le CFU Assainissement 2024.

Délibération n°08-04-2025-5

Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au budget primitif 2025, l'excédent de fonctionnement de 423 738.58 € à l'article 002 de la section de fonctionnement (recettes). Délibération n°08-04-2025-6

Vote du budget primitif 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	557 000.00 €	645 600.00 €
RECETTES	557 000.00 €	645 600.00 €

3) REVISION LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX

Révision loyer du bureau de Poste

Le Conseil Municipal, unanime, procède à la révision annuelle du loyer commercial du bureau de poste en fonction de la variation de l'indice du coût à la construction publiée par l'INSEE ce qui porte le montant du loyer à 564.61 €/trimestre soit 2 258.44 €/an.

Délibération n°08-04-2025-8

Révision loyer commercial VIVAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant le local commercial VIVAL en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers Commerciaux (IRLC) publiée par l'INSEE : 134.58. Le loyer pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 s'élève à 9 680.46 € HT soit 11 616.55 TTC/an.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la révision du loyer du local commercial VIVAL **Délibération n°08-04-2025-9**

Révision cabinet dentaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du loyer du cabinet dentaire en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires – 3^{ème} trimestre 2023 : 132.15. Le loyer pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 s'élève à 12 451.30 € HT/an.

Délibération n°08-04-2025-10

Révision du loyer garage de la poste

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant la location d'un garage communal dans la cour de l'immeuble de la Poste en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers – 4ème trimestre 2024 : + 1.82 % soit 50.45 €/mois

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le prix du loyer mensuel du garage à 50.45 €. **Délibération n°08-04-2025-11**

4) INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2025

Le Conseil Municipal, conformément à l'évolution des montants de référence, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Pierre de Bœuf à 503.42 €. **Délibération n°08-04-2025-12**

5) TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DES PLATIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la réfection du croisement du chemin des Platières avec le chemin du Grand Gabot et présente l'offre de l'entreprise ARMELLIE B.T.P. pour un montant de 11 421.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie chemin des platières à l'entreprise ARMELLIE B.T.P. pour un montant de 11 421.00 € HT.

6) SIEL

Convention « Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention proposée par le SIEL pour une adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique). Cette convention, conclue pour 6 ans, propose à la Commune d'être assistée par le SIEL dans la gestion énergétique de son patrimoine avec notamment :

des modules systématiques :

- Conseil et sensibilisation aux élus et services
- Suivi annuel des consommations et préconisations
- Rapport annuel de bilan
- Fiche de synthèse consommation et dépenses

des modules selon besoin :

- Accompagnement aux économies d'énergie
- Accompagnement aux travaux sur les systèmes
- Aide aux recherches de financements
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Des modules complémentaires (sur délibération) :

- Télégestion
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage bâtiments et énergie
- Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec Intéressement aux économies d'énergie type CPE/PFI
- Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT

L'adhésion à ce service se ferait contre versement d'une cotisation annuelle de 1 705 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique mis en place par le SIEL.

Délibération n°08-04-2025-14

Convention « Adhésion à l'option AMO Bâtiments et Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la rénovation de la salle des Graviers et propose de signer la convention à l'option AMO Bâtiments et Energie présentée par le SIEL pour un montant de 2 744 €.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la signature de la convention « AMO bâtiments et énergies » avec le SIEL pour un montant de 2 744 €.

7) RESTAURANT DU PORT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION JEU DE BOULES N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention de mise à disposition du jeu de boules n°1 conclue avec Mr Linossier Bruno, propriétaire du restaurant du Port. pour l'installation d'une seconde terrasse extérieure durant les périodes estivales depuis 2021.

Par mail en date du 24 février 2025, Mr Linossier demande le renouvellement de cette convention pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de jeu de boule n°1 pour l'année 2025 avec Mr Bruno Linossier, propriétaire du restaurant du Port pour la période allant du 15 avril au 31 octobre 2025.

Délibération n°08-04-2025-16

8) PERSONNEL COMMUNAL

• Rémunération contrats CEE au 01/05/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour assurer l'animation du centre de loisirs de cet été (7 juillet au 1^{er} août 2025), il convient de procéder à 3 recrutements d'animateurs BAFA, stagiaires BAFA ou sans qualification sous contrat d'engagement éducatif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la conclusion de contrats d'engagement éducatif et de fixer la rémunération forfaitaire brute journalière :

- à 85 € (demi-journée à 42.50 €) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % pour les animateurs titulaires BAFA.
- à 70 € (demi-journée à 35 €) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % pour les animateurs en stage BAFA.
- à 60 € (demi-journée à 30 €) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % pour les animateurs sans qualification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le recrutement, sous contrat d'engagement éducatif, de 3 animateurs pour le centre de loisirs de cet été (du 7 juillet au 1^{er} août 2025) avec une rémunération correspondant aux conditions définies ci-dessus.

Délibération n°08-04-2025-17

Postes emploi saisonnier été 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel, cet été, pour une aide auprès des services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période de juin à septembre 2025. Cet agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.

Délibération n°08-04-2025-18

• Adoption du règlement de formation

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal

9) RENOUVELLEMENT DSP « ACCUEIL PERSICOLAIRE MERCREDI »

Monsieur Christian CHAMPELEY propose au conseil municipal de renouveler pour une durée de 2 ans (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027) la convention de délégation de service public conclue avec la SPL du Pilat Rhodanien portant sur l'accueil des enfants les mercredis en période scolaire.

La participation prévisionnelle de la commune s'établirait à 17 465 € net selon le budget prévisionnel 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise la signature avec la SPL du Pilat Rhodanien de la convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs périscolaire sur la commune (accueil des enfants le mercredi en période scolaire) du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027.

Délibération n°08-04-2025-19

10) AVENANT DE PROLONGATION DU PEDT « PLAN MERCREDI »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un accueil périscolaire du mercredi dont la gestion est confiée à la SPL du Pilat Rhodanien et la signature de la convention portant sur la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire « Plan mercredi » d'une durée de 3 ans arrivant à échéance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un avenant de prolongation de la convention jusqu'au 31 août 2026 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'avenant de prolongation du Projet Educatif De Territoire avec Plan mercredi jusqu'au 31/08/2026.

Délibération n°08-04-2025-20

11) AFFAIRES DIVERSES

➤ Le Conseil Municipal, unanime, approuve le devis de l'entreprise ARMELLIE d'un montant de 3 078.00 € HT pour l'empierrement du chemin entre le stade de foot et le terrain de pétanque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance, Christian CHAMPELEY

Le Maire, Serge RAULŢ